

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

16705/21

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du  
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 18 JANVIER 2002

Objet : L'an deux mille deux et le dix-huit Janvier  
à dix-sept heures

Demandes de subvention Européenne Communes éligibles "Manifestations Musicales" Présents ou représentés :  
Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le centre de Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0201/07

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, BRUN, CLARY, LORENZI, MORANI, PELLETIER, REGHEZZA.  
MMES BRUN, FORESTIER, FULCONIS, GIUDICELLI, LAURIERE, PASTORE, SOMARIA, STEFANI.

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel de qualité au bénéfice des populations en zone rurale s'est accru au cours de l'année 2001 par l'organisation de manifestations musicales de qualité dans tous les centres d'enseignement.

En conséquence, le Président propose de reconduire la demande de subvention 2001 pour 2002 et de solliciter l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la réalisation de l'opération "Manifestations Musicales", dont le montant est évalué à 69.350 Euros.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région,
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,  
Jean THAON

